

# Concours de Nouvelles <<VIRGULE>> 4<sup>ème</sup> édition

La nouvelle se fonde sur la concision : peu de personnages, d'événements et de lieux. Chaque mot doit se rapporter à l'histoire. Elle est avant tout la narration brève d'un événement, d'une situation qui vient surprendre le lecteur par son contenu, son intensité, son accroche, son suspense, son rythme, son style, sa chute. Cette dernière n'est pas une obligation.

L'UATL ouvre la quatrième édition du concours de nouvelles en langue française <<VIRGULE>>. Gratuit, il est ouvert à tous les membres de l'association. Seuls les organisateurs du concours, les membres du jury et leurs familles ne pourront y participer.

## **Thème 2022 : ESPOIR**

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle. Elle ne doit pas avoir été déjà primée ou éditée. Elle ne doit pas non plus être parue dans le recueil de textes de fin d'année des ateliers d'écriture de l'UATL, ni avoir été lue lors d'un de ces ateliers.

## **Règlement du concours :**

La nouvelle doit comporter un titre et ne doit pas être signée. Le titre, en gras, doit précéder le texte et être centré. Si la narration dépasse une page, le titre de la nouvelle doit impérativement paraître en bas de chaque page supplémentaire.

Elle doit être obligatoirement dactylographiée en format A4, en police de caractère Times new roman taille 12 avec marges et interlignes de 1,5 cm. **Elle comportera au maximum (1000 ou 1300 mots titre compris soit 1.5 page ou 2 pages)**. Le non-respect de ce critère est éliminatoire.

Afin de préserver l'anonymat du concours, le titre de la nouvelle, le nom exact du participant et son numéro d'adhérent UATL seront envoyés sur une autre page. L'envoi du texte et de la page d'information sur le participant se fera obligatoirement par internet en version "doc" à l'adresse : [directrice@uatl-eca.fr](mailto:directrice@uatl-eca.fr)

L'envoi de l'œuvre dans les conditions définies par ce règlement vaut inscription au concours et acceptation de ce règlement. **Elle devra être déposée entre le 1<sup>er</sup> mars et le 15 mai 2022**. Aucune dérogation ne sera admise.

## **Jury :**

Les membres du jury et son président seront obligatoirement adhérents de l'UATL. Ils désigneront au maximum deux lauréats. Les lauréats de l'année feront partie du jury de l'année suivante. Toutefois, s'ils déclinent l'invitation, ils ne pourront pas pour autant participer au concours de l'année en cours.

Le jury sera particulièrement attentif à la maîtrise de la langue : syntaxe, vocabulaire, orthographe... et à son originalité. En cas d'égalité des votes, celui du Président sera déterminant. Les décisions des membres du jury seront sans appel.

Les lauréats recevront chacun un ouvrage littéraire remis lors d'un moment convivial. Leurs œuvres paraîtront de manière échelonnée dans "Contact" la revue de l'UATL.